Image not found or type unknown

Gestion de copropriété pouvoirs du Syndic

Par **PatriceRouen**, le **04/12/2016** à **10:31**

Bonjour
Serait-il possible d'avoir une idée sur les questions suivane que je me pose?
Une personne de notre copropriété prétend avoir reçu du Syndic une procuration pour ordre pour agir à sa place pour mener entre autres d'importants travaux dans notre immeuble.
Est-ce légal? Quelle serait la position si l'AG avait un jour validé cette procuration ?
Quel recours avons-nous ?
Merci de votre réponse. Cordialement. Patrice

Par **springfield**, le **04/12/2016** à **12:41**

Bonjour,

Est-ce que cette personne ne fera pas partie du conseil syndical et sortirait de son rôle ?

Je suis moi-même président de conseil syndical, j'ai souvent à faire aux prestataires mais je ne fais que les "accompagner" dans leur prestation. Le décisionnaire, c'est le Syndic pour l'entretien courant et l'AG pour les travaux.

Je vous conseille de demander l'accès à tous les PV d'AG.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés